Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 16 (1969)
Heft: 10

Werbung

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 01.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Services industriels a été constituée; elle s'est vue confiée en temps de crise ou de guerre, comme en temps normal du reste, le contrôle de la qualité de l'eau distribuée à notre population.

3. *Le détachement «gaz»* a la responsabilité de la protection de son réseau, des installations de l'usine à gaz de Châtelaine et de la ligne de chemin de fer reliant cette usine à Vernier, qui est exploitée par les Services industriels et qui traverse une zone industrielle importante et très vulnérable.

Il semble superflu de rappeler que, depuis la transformation des installations de l'Usine de Châtelaine, cette dernière produit du gaz par la méthode du craquage catalytique d'essence légère ce qui l'oblige à stocker d'importantes quantités d'hydrocarbures et à disposer d'un personnel bien entraîné dans la lutte contre les incendies. Une collaboration étroite devra également s'établir entre l'organisme de protection civile de la Commune de Vernier et les responsables de l'usine à gaz, sans pour autant qu'il y ait subordination des uns aux autres.

4. Enfin, la loi fédérale a adjoint au groupement de sécurité, *un détachement «égouts»*. Or, le réseau d'égouts de notre canton appartient à l'Etat de Genève et nous avons été ainsi amenés à établir un lien étroit entre les divers détachements d'un même groupement, composés de fonctionnaires appartenant à deux administrations distinctes.

Il convient de relever ici que le personnel des usines précitées, bien qu'incorporé dans le groupement de sécurité, devra acquérir une formation complète d'OPE, sans pour autant qu'un OPE soit constitué pour chacune d'entre elles.

Tous les hommes incorporés dans l'Organisme de protection civile des Services industriels recevront une formation de base d'ici la fin de l'année prochaine; 300 d'entre eux suivent un cours cette année déjà et l'on peut ainsi espérer que notre organisme sera «fonctionnel» dans une très grande mesure, en 1970, voire même en 1969.

Il faut également souligner que, parallèlement à leurs obligations en matière de Protection civile proprement dite, les Services industriels ont accompli un grand effort pour instruire leur personnel dans la lutte contre le feu. En 1968, plus de 600 fonctionnaires ont appris, lors d'un cours accéléré de 2 heures, à se servir des moyens d'extinction les plus élémentaires, tels que seaux-pompes et extincteurs. D'autre part, les Services industriels, dans le cadre de leur exploitation ordinaire, ont estimé nécessaire de donner des cours de secourisme à une grande partie de leur personnel d'exploitation. Plus de 300 fonctionnaires ont pu ainsi bénéficier, en 1967 et 1968, d'un cours de formation de secouristes de 2 jours dirigé par notre médecin-conseil, avec la collaboration de trois instructeurs qualifiés.

En conclusion, nous osons penser qu'après avoir suivi les cours officiels d'introduction prévus en 1969 et 1970, le personnel de notre administration astreint à servir dans la protection civile pourra intervenir efficacement en cas de sinistre, d'autant plus que les cours de secourisme et de lutte contre les incendies, dont il vient d'être question, ainsi que tous les cours officieux de protection civile qui ont été organisés dès la fin de la dernière guerre, auront certainement permis de donner à tous les intéressés une instruction que l'on pourra qualifier, dans quelques mois, comme étant déjà satisfaisante et efficace.»

R. Ulmann

Chef du groupement de sécurité et de l'Organisme de Protection civile des Services industriels de Genève

*

Nous pensons avois intéressé nos lecteurs — et en particulier les spécialistes — en leur donnant l'occasion de connaître ce qui est en bonne voie de réalisation à Genève dans le domaine des «groupements de sécurité». Et nous l'avons fait d'autant plus volontiers, et non sans un brin d'émotion... sinon de nostalgie, que le bataillon de PAI auquel il est fait allusion plus haut a été sous notre commandement pendant plusieurs années, puis ensuite que nous avons eu la charge de transformer ledit bataillon en un Organisme de protection civile. Mais tout ceci était à l'époque «héroïque»! Et maintenant il s'agit d'une organisation conforme aux nouvelles dispositions, mais qui touche un cas spécial — celui de Genève — qui, comme on le sait, comprend un échelon cantonal, ce qui n'est pas le cas ailleurs. Donc, c'est à titre d'exemple que nous avons demandé à M. R. Ulmann (par ailleurs directeur du personnel des Services industriels) de bien vouloir commenter ici l'organisation genevoise dans ce domaine. Il nous reste à le remercier vivement de sa grande obligeance et de sa collaboration.

J. Chevalier

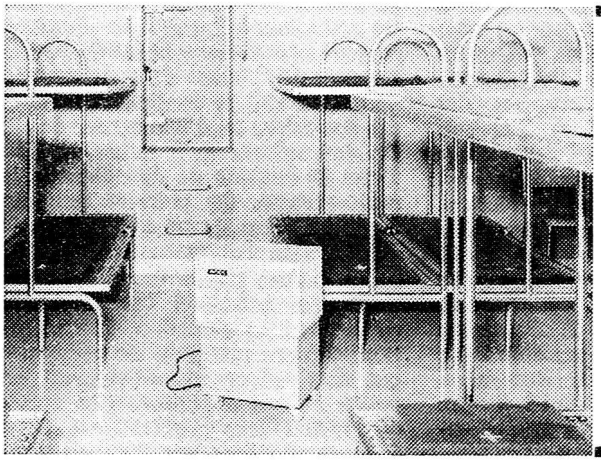

Feuchte-Schäden vermeiden mit PRETEMA-Entfeuchtern

- Schutz von eingelagertem Material und Mauerwerk
- für jede Temperatur und Raumgrösse
- BZS- und SEV-geprüft
- günstige ZS-Preise
- unverbindliche und kostenlose Beratung

Fabrikation und Vertrieb

pretema ag

8903 Birmensdorf-Zürich Telefon 051 95 47 11

IGEHO, Stand 235, Halle 26